

Nufarm 2,4-D Amine Non-Séquestré Concentré de Fabrication

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, présent sous forme sel de diméthylamine ... 683 g/L

AVERTISSEMENT POISON

N^o D'HOMOLOGATION : 17138 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : (200 à 18 000 (en vrac)) Litres

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S31-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI :

Pour usage dans la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES* seulement.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut provoquer la toux, des brûlures, des étourdissements ou une perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres symptômes possibles d'une surexposition, sont la fatigue, une faiblesse musculaire ou des nausées. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

RISQUES POUR LES HUMAINS

Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ne pas vider dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou les eaux publiques.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Bien nettoyer l'équipement avec un nettoyant chimique adéquat avant de l'utiliser pour la manutention ou la fabrication d'autres produits chimiques agricoles.

ENTREPOSAGE :

Conserver le produit dans le contenant original pour l'entreposage. Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais et d'autres pesticides. Garder éloigné du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains ou les animaux ou l'eau lors de l'entreposage ou nettoyage de l'équipement. Ne pas entreposer avec les semences, la nourriture ou près des insecticides, fongicides ou engrais. Il est interdit d'éliminer le produit par déversement à ciel ouvert ou de le brûler. Ne pas réutiliser le contenant.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.